

## SÉANCE du 07 Juillet 2021

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt et un, le sept juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUVERGER Bernard, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 juin 2021.

PRÉSENTS : MM. CHARRAUX Daniel, CHAGNON-CORNARDEAU Corinne, LESSORT Guy, THEVENET Bernadette BODY Thomas, CHARBONNIER Nelly, , ROUDIER Renée.

ABSENTS: GENNISSON Frédéric, LABOURIER Mickaël, , PEYRONNY Christian, excusés.

SECRÉTAIRE DE SEANCE: Mme CHAGNON-CORNARDEAU Corinne.

Monsieur le Maire fait part du compte rendu du conseil municipal en date du 20.05.2021, et le propose à approbation : avis favorable à l'unanimité.

### Etude de sol –Extension Préau

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réaliser une étude de sol avant la construction de l'extension du préau, le cabinet d'architecture Ameil nous propose le devis de la société ALPHA BTP sise à ROMAGNAT pour un montant de 1 680,00€ HT soit 2016,00 € TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier :

□ L'étude de sol à la société ALPHA BTP sise à ROMAGNAT pour un montant de 1 680,00€ HT soit **2016,00€ TTC**.

et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

### Subvention Fonds d'Intervention Communal exceptionnel 2021 - Demande d'inscription

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier relatif aux travaux urgents de voirie pour 2021.

Les derniers orages du mois de juin ont fortement dégradé la voirie communale rendant certains chemins de terre dangereux, des travaux de ragréage et de compactage sont indispensables afin de combler les ornières pour que les utilisateurs soient en sécurité :

- VC 209, VC 22, VC 213, VC 237, VC 231, VC 214, VC 234

et d'ouvrir des fossés nécessaires pour canaliser les eaux de ruissellement :

- VC 228

De plus lors de la seconde tranche des travaux d'aménagement de la traverse du bourg est apparu un problème concernant le traitement des eaux de pluies. En effet celles-ci devaient être traitées par l'intermédiaire d'un fossé drainant le long de la RD 987, mais au final cette méthode est inefficace lors de fortes pluies, la VC 204 est inondée, nous sommes dans l'obligation de créer un fossé le long de cette voirie communale afin de trouver un exutoire naturel.

Les principaux travaux comprennent le terrassement et la création de fossés.

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve le projet et décide de faire réaliser ces travaux pour un montant prévisionnel total suivant devis de de 16 892,20 € HT, soit 20 270,64€ TTC.

Après examen des devis présentés par les différentes entreprises consultées, le Conseil Municipal décide de confier les travaux aux entreprises :

-MONTEIL suivant le devis OF-2021010001-0083 pour un montant de 10 743,90 € HT, soit **12 892,68 € TTC**.

-VINDRIE suivant le devis DC0676 pour un montant de 6 148,30 € HT, soit **7 377,96 € TTC**.

- sollicite auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, son inscription au titre du F.I.C 2021
  - arrête les modalités de financement :
- subvention du Département (25% du montant total HT des travaux avec un coefficient départemental de solidarité de 1,11)
- part contributive de la Commune assurée par les ressources propres de la commune et/ou réalisation d'un emprunt.
- Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux seront inscrits au budget de l'exercice 2021. Le Conseil Municipal s'engage à prévoir annuellement les crédits nécessaires au maintien en bon état des travaux subventionnés.

### **Plan de numérotation**

L'équipe municipale de la commune de Teilhaet organisera une réunion publique le jeudi 15 juillet 2021 à 19H à la salle des fêtes.

Cette réunion aura pour objectifs de présenter :

- ❖ le plan d'adressage et de numérotation de la commune en cours d'élaboration
- ❖ de recueillir vos suggestions quant à la dénomination de certaines rues.
- ❖ de répondre à vos questions concernant ce plan d'adressage.

### **Convention avec le SIEG-Déplacement de candélabre RD 18**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis estimatif réalisé par le SIEG pour le déplacement du candélabre situé au niveau du portail d'entrée de la parcelle cadastrée ZM 089 le Bourg, d'un montant de 1700,00€ HT soit 2 040,00€ TTC.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant hors taxes et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 50% de ce montant soit : **850,00 €**. Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par Monsieur le Maire et son mode de financement ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement établie par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme ; ainsi que tout document relatif à ce projet.
- décide le versement de la contribution, après réajustement en fonction du décompte définitif des travaux, dans la caisse du Receveur du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme ;
- prévoit d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux lors de la prochaine décision budgétaire.

## **Convention avec l'Association Rive gauche festivité (représentants)**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Eloy a acté la cession du matériel de festivités ayant appartenu à la Communauté de Communes du Pays de Menat, aux quatre communes de Menat, Neuf-Eglise, Teilhet et Servant.

Une association a été créée afin d'assurer la gestion de ce matériel.

Chaque commune-membre est représentée par 3 élus (le Maire et 2 élus du Conseil municipal).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

-Monsieur Daniel CHARRAUX, membre du bureau.

-Messieurs Guy LESSORT et Bernard DUVERGER comme représentants de la commune de Teilhet.

## **Distribution du bulletin communautaire**

La Communauté de communes « Pays de Saint Eloy a envoyé un mail pour demander si les élus des communes pouvaient distribuer le bulletin communautaire.

A titre exceptionnel, le conseil municipal distribuera le bulletin communautaire cette année. Des élus soulignent le manque d'équité dans le traitement des communes en effet, la distribution est assurée par la Poste pour les communes de Pionsat, Saint Gervais d'Auvergne, et Saint Eloy les Mines.

## **Questions diverses**

Les élus ont été interpellés le jour des élections par des habitants à propos du désherbage manuel des rues et massifs : mauvaises herbes sur le rond-point et le long des trottoirs. M le maire rappelle que l'emploi du désherbant est interdit. Une réflexion va être menée pour trouver une solution en 2022.

Des administrés se plaignent également de l'entretien des chemins communaux et du broyage. Là encore des solutions vont être recherchées : imposition d'un planning de broyage ?

Il a été proposé qu'un « pot de l'amitié / moment de convivialité » soit offert aux habitants de la commune si la situation sanitaire s'améliore. En effet, il nous semble important de recréer un lien social après tous ces mois d'isolement et de confinement. Ce sera l'occasion de faire un point sur les travaux en cours et ceux à venir.